

FICHE D'INFORMATIONS AUX UTILISATEURS

Le règlement européen n°1907/2006 (REACH) assure la communication des informations relatives aux matières dangereuses au moyen de fiches de sécurité (FDS). Nos produits à base de fibres de verre et d'aramide continue sont considérés comme étant des articles non relarguant de substances dangereuses. Pour cette raison, des FDS ne sont pas obligatoires pour ces produits du point de vue du règlement REACH.

CHOMARAT a décidé de fournir à ses clients des informations pour une manipulation et une utilisation sûres des produits en fibre de verre et d'aramide grâce à la fiche d'informations aux utilisateurs.

Aramat

1. Identification du produit et de la société

1.1. Identification du produit

Nom du (des) produit(s) : [372K/200](#), [79K6/450](#), [372K/200/372K/200](#), [377K/200](#), [377K/300](#)

Substance/mélange/article : article

1.2. Utilisation du produit

Renfort

1.3. Identification de la société

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes

07160 Le Cheylard

Tel : 33 (0)4 75 29 81 00

Fax : 33 (0)4 75 29 20 12

E-mail : info@chomarat.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Le produit n'est pas classé au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

2.2. Eléments d'étiquetage

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes

07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

Le produit n'est pas étiqueté au sens du règlement 1272/2008 CE (CLP)

2.3. Autres dangers

Les dangers présentés par l'utilisation du produit sont dus aux fibres et aux poussières : piqûres, irritations cutanées et irritations oculaires.

Les fibres de verre à filaments continu ne requièrent pas de classification en tant que irritant (Xi) selon la directive européenne 97/69/EC.

3. Composition et informations sur les composants

Le produit ne contient pas de substances inscrites sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates soumises à autorisation.

4. Premiers secours

En cas d'irritation de la peau :

- Laver à l'eau froide et au savon pendant au moins quinze minutes.
- Ne pas utiliser de l'eau tiède, car ceci aura pour effet d'ouvrir les pores de la peau et de faire pénétrer les fibres davantage.
- Ne pas frotter ou gratter les zones affectées.
- Retirer les vêtements
- Si l'irritation de la peau persiste consulter un médecin

En cas de contact oculaire :

- Rincer à l'eau sous faible pression, en maintenant la paupière ouverte. En cas d'irritation prolongée, consulter un ophtalmologiste.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est partiellement combustible.

Moyens d'extinction prohibés ou déconseillés

Aucun

Moyens d'extinction conseillés

Eau pulvérisée, poudre, mousse, dioxyde de carbone.

Emanations en cas d'incendie

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00
fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com
www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865

CO et CO₂, NO et NO_x, ammoniac, aldéhydes, hydrocarbures, composés organiques de faibles poids moléculaire et cyanure d'hydrogène en faible concentration, particules de carbone, poussières et débris de fibres minérales.

Equipements spéciaux de protection

En cas de combustion de quantités notables, se munir de dispositifs respiratoires autonomes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles

Non applicable – Le produit reste sous sa forme massive.

Précautions pour la protection de l'environnement

Faire détruire ou recycler en accord avec les règlements locaux en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Manipuler en évitant les manutentions susceptibles de provoquer de grandes quantités de poussières.

Stockage

Stocker au sec

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Manipuler le produit en utilisant les équipements de protection individuels : gants, lunettes, vêtements de travail. En cas de manipulation de grandes quantités ou en milieu confiné, porter un masque respiratoire filtrant les poussières de type FFP1 ou FFP2.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements, afin de réduire l'apparition de duvet et de poussière de fibres ainsi que de produits de décomposition de l'apprêt.

Contrôles hygiène et sécurité spécifiques à l'utilisation de ce produit : aucun de prévu

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique :

Solide

Point de fusion de l'aramide : ne fond pas, carbonisation:

450°C

Point éclair de l'aramide : 650°C
Point de ramollissement du verre : > 800°C

10. Réactivité et stabilité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Les fibres de verre à filament continu ne sont pas respirables selon la définition de la World Health organization (WHO). Une fibre respirable a un diamètre plus petit que 3 µm, une longueur (l) plus grande que 5 µm et un rapport l/d plus grand ou égal à 3. Les fibres avec un diamètre plus grand que 3µm, ce qui est le cas des fibres à filament continu que nous utilisons, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et de ce fait n'occasionne pas de maladie pulmonaire grave.

Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de plus petites longueurs mais de même diamètre et de poussières.

12. Informations écologiques

Des données spécifiques ne sont pas disponibles mais cet article n'est pas dangereux pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Le produit doit être éliminé conformément à la législation locale et nationale en vigueur

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport ADR-RID-ADN (terrestre, ferroviaire, fluvial), IMDG –OMI (maritime), OACI-IATA (aérien).

15. Informations réglementaires

Le produit n'est pas soumis à autorisation de commercialisation ni à restriction d'utilisation.

Cette fiche d'informations aux utilisateurs complète la fiche technique ou la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne dispense pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et concernant la détention et la manipulation du produit dont il demeure seul responsable.

CHOMARAT Textiles Industries

39, avenue de Chabannes
07160 LE CHEYLARD – France

tél. +33 (0)4 75 29 81 00

fax +33 (0)4 75 29 20 12

info@chomarat.com

www.chomarat.com

S.A.S au capital de 17 510 910 € - SIRET 501 607 865 00018 – Code NAF 1320Z – N° de TVA intracommunautaire FR 42501607865